

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2111

présenté par

Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

« et à 0 % en 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité française, à laquelle s'est engagée le Président de la République, et rappelée dans ce texte, doit être un point d'étape vers une sortie totale de cette source énergétique. Risque d'accident majeur aux conséquences économiques, sociales, environnementales et sanitaires gravissimes, dépendance aux importations d'uranium, coût économique insoutenable, sont autant d'arguments ne permettant plus de douter de la nécessité d'abandonner définitivement le nucléaire.